

Image not found or type unknown



taille de haies en sortie de location

Par **piawa**, le **10/08/2023** à **15:59**

Bonjour, l'état des lieux effectué par huissier stipulant l'absence de taille de haies, l'agence nous a demandé de la réaliser. mon mari l'a effectuée mais maintenant l'agence nous met en demeure de respecter les dimensions sachant que la coupe a été faite sur la taille faite depuis le mois de MARS. Que faire? merci pour votre réponse

Par **Pierrepaulejean**, le **10/08/2023** à **16:40**

bonjour

en principe une fois l'état des lieux effectué, le locataire n'est pas autorisé à retourner dans les lieux

Par **piawa**, le **10/08/2023** à **18:13**

sauf que l'agence nous a demandé de fixer le jour pour ouvrir le portail d'accès!

Par **Pierrepaulejean**, le **10/08/2023** à **18:15**

de quelles dimensions l'agence parle-t-elle?

vous a-t-on donné des instructions avant d'ouvrir le portail?

Par **piawa**, le **10/08/2023** à **20:49**

à l'ouverture du portail, l'agence a dit à l'oral de rafraîchir la haie puisqu'au mois de Mars nous l'avons déjà taillée. nous avons donc taillé hier sur 30cm mais nous n'avons pas mesuré la hauteur ni la largeur de cette haie

Par **yapasdequoi**, le **10/08/2023** à **21:47**

Bonjour,

Il faut se référer au PLU de votre commune pour connaître la hauteur autorisée pour les haies.

Si rien de spécifique, le code civil exige de ne pas dépasser 2m

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F614>

Si vous n'avez pas mesuré la hauteur, ce sera compliqué de contester quoi que ce soit.

Le bailleur peut encore faire tailler la haie à vos frais si la hauteur n'est pas correcte.

Par **janus2fr**, le **11/08/2023** à **09:04**

[quote]

Si rien de spécifique, le code civil exige de ne pas dépasser 2m

[/quote]

Bonjour,

Uniquement si la haie est entre 2 propriétés et si elle est plantée à moins de 2 mètres de la limite. Il y a d'autres configurations où cette hauteur maximal ne s'applique pas.